



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 069-216902569-20251204-V_DEL_25124_28-DE

S²LO

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 4 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	5	7

Date de convocation le **28 novembre 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_25124_28

Travaux sur le château de Vaulx-en-Velin

Rapporteur: Madame GIANNETTI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Le 9 février 2023, le Conseil municipal a pris acte d'une communication sur notre plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la ville.

Vaulx-en-Velin conserve des traces tangibles de l'histoire de France, depuis l'époque féodale et la société rurale avec le village autour de son château, la Renaissance avec les villégiatures des riches familles lyonnaises, la Révolution industrielle avec les usines et les cités ouvrières où ont vécu et travaillé des familles venues de tous les horizons, et l'urbanisme moderne de la ZUP, aujourd'hui en renouvellement.

Le souci de préserver les témoignages visibles de ces différentes époques a conduit à intégrer de nombreuses mesures de protection dans le PLUH révisé en 2019 et à nouveau modifié en 2023.

Sept monuments remarquables ont également été identifiés, représentatifs des différentes époques de l'histoire de la ville sur une période de 800 ans, depuis le château médiéval jusqu'à l'Atelier Léonard de Vinci. Ces monuments ont vocation à être particulièrement préservés et valorisés dans la délibération n°15 du Conseil municipal du 9 février 2023.

Le château de Vaulx-en-Velin est de loin le plus ancien monument de la Ville. Transformé à plusieurs reprises, il est lui-même représentatif de plusieurs étapes de l'histoire locale, qu'il paraît intéressant de conserver, même si c'est un peu au détriment de la cohérence de l'édifice.

Construit probablement au treizième siècle, le château a certainement eu à l'origine une vocation défensive, comme l'attestent les deux tours rondes subsistantes. Il appartenait alors à des grands seigneurs féodaux, les dauphins de Viennois et les seigneurs de Montluel.

Après le rattachement du Dauphiné à la France en 1349, les rois en confieront la garde à des châtelains.

Acquis en 1522 par Jean-Joachim Da Passano, riche diplomate génois au service du roi de France, puis revendu en 1580 par son fils, le premier marquis de Vaulx, à Étienne de Mucio, il fut transformé dans le courant du seizième siècle en « maison des champs », sur le modèle des villégiatures italiennes de la Renaissance.

C'était alors une résidence de plaisance et de représentation au cœur d'un domaine agricole. L'aile est avec sa galerie à arcades et la tour carrée construite à l'angle sud-ouest en sont les principaux témoignages. D'après une étude réalisée en 2018, ce serait la seule maison des champs connue sur la rive gauche du Rhône.

Vendu par la famille de Mucio à la famille de Champier au dix-septième siècle, le château connut encore une transformation bien visible aujourd'hui avec la construction d'un escalier monumental à double volée au centre de la façade principale.

Le château fut vendu en 1822 par le dernier marquis de Vaulx en Velin, François de Corbeau, et fit l'objet d'une première division en lots. La Commune acquit la partie centrale et l'aile est en 1840, et transforma le bâtiment en mairie-école. Les façades de la partie centrale et de l'aile est furent alors modifiées, prenant à peu près leur aspect actuel.

La construction d'une nouvelle mairie-école, plus adaptée à une ville en développement, conduisit à l'abandon du site en 1933. L'ensemble fut vendu en 1948 et l'ancienne mairie fut transformée en logements, ce qui entraîna de nouvelles modifications des façades et la construction de quelques extensions sur le côté nord.

La partie est fut rachetée par la Commune en 1990, puis la partie centrale progressivement acquise lot par lot à partir de 2013 et jusqu'en 2024. La tour carrée fut également rachetée en 2020. Le bar Le République, installé dans une partie des anciens communs, fut acquis en 2023.

Le coût total des acquisitions, étalées sur douze ans, s'élève à 1 828 350 € pour le château proprement dit, et 600 000 € pour les communs, soit près de 2,5 millions d'euros.

Désormais propriétaire de la plus grande partie de l'ancien château, la Commune a réinvesti les lieux, y installant notamment le conseil de quartier du village et le conseil des seniors, et a confié en 2024 à un cabinet d'architecte spécialisé, l'agence ALEP, une mission d'étude pour la restauration du bâtiment. Celui-ci a en effet souffert, d'une part de transformations successives qui l'ont altéré, d'autre part de l'absence d'occupation, notamment dans la partie est.

L'agence ALEP a réalisé une maquette numérique du château qui sera un outil précieux pour sa restauration.

Un maître d'œuvre, le cabinet Croisée d'archi, a été désigné en juin 2025, et a établi le programme des travaux qui doivent être entrepris à partir de début décembre 2025 pour une durée d'environ six mois. Ces travaux ont deux objectifs principaux : conforter le bâtiment et réaliser les premières interventions de valorisation de son architecture. Ils concernent la partie est, la plus dégradée.

Les travaux comprennent :

- L'enlèvement des décombres avec un tri pour conserver les éléments intéressants,
- La réparation des planchers, des charpentes et des toitures,
- Le piquage de l'ensemble des enduits en ciment inadaptés à la maçonnerie de galets,
- Le traitement des fissures,
- La protection provisoire des baies,
- La réouverture et la sécurisation des arcades au rez-de-chaussée de l'aile est, • La réfection de la clôture de la cour, en harmonie avec la partie centrale conservée et rénovée.

Le projet a été présenté au conseil de quartier du village le 2 décembre 2025.

Le coût des travaux s'élève à 592 000 € TTC pour la première phase de sécurisation et de reprise des clôtures place Boissier. À ce coût s'ajoute celui de la mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 80 026,56 € TTC.

Ces travaux constituent une première étape, visant à assurer la pérennité de l'ouvrage et à en sécuriser l'accès. Une fois réalisés, ils permettront d'envisager la poursuite de la restauration et de la valorisation, et, le cas échéant, la réalisation de chantiers écoles, favorisant l'appropriation par les habitants de ce fleuron du patrimoine local, très mal connu.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la réalisation de la première phase de travaux de sécurisation et de valorisation du château de Vaulx-en-Velin telle que présentée.
- autoriser le lancement des travaux et la signature de tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.
- inscrire les dépenses afférentes au budget municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d' approuver la réalisation de la première phase de travaux de sécurisation et de valorisation du château de Vaulx-en-Velin telle que présentée.
- d' autoriser le lancement des travaux et la signature de tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.
- d' inscrire les dépenses afférentes au budget municipal.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbja DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Mustapha USTA, Richard MARION, Ange VIDAL, Christine BERTIN, Monique MARTINEZ, Karim BALIT, Soufia MAAROUK, Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 04 décembre 2025.

Le secrétaire de séance

Karim BALIT

